

**Convention de partenariat entre MPM et le Syndicat Mixte des
Transports de l'Est de l'Etang de Berre pour le financement de son
projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**

Conclue entre :

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre, représenté par son Président Monsieur Claude PICCIRILLO, dûment autorisé à cet effet par délibération n° du .

ci-après dénommé « le SMITEEB »

et

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, représenté par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dûment autorisé à cet effet par délibération n° du .

ci-après dénommé « MPM »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention fixe les règles de financement par MPM dans le cadre d'une intervention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien passés entre les deux parties de travaux de voirie relative au projet de bus à Haut Niveau de Services sur les communes de Marignane et Saint-Victoret.

Article 2 : Programme

Les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du SMITEEB, qui vont être engagées sont relatives a :

- Des aménagements de voirie et fonctionnels aux carrefours visant à améliorer et à fiabiliser la vitesse commerciale des bus
- Des aménagements spécifiques des stations le long de la ligne, de leur mise en accessibilité et de la mise en place d'équipements spécifiques (distribution des titres de transport, Information Voyageurs, ...)
- Aménagement de voirie se traduisant par la mise en place de couloir d'approche bus aux carrefours, de sites propres unidirectionnels ou de sites propres bidirectionnels.

Démarrage de la phase de préparation du chantier	Janvier 2015
Démarrage des travaux	Mars 2015
Réception des travaux	Juillet 2016
Marche à blanc	Juillet Août 2016
Mise en service du Bus à Haut Niveau de Service	Septembre 2016

La durée prévisionnelle du programme est estimée à 2 ans. Les travaux ont débuté au 1^{er} trimestre 2015 et s'achèveront en septembre 2016.

Article 3 : Coût et financement

3.1 Coût prévisionnel du programme

Le coût total prévisionnel du programme, est évalué à **12 737 426** euros HT.

3.2 Financement prévisionnel

Le montant total du financement apporté par MPM au SMITEEB sera égal à 17,50% des paiements HT effectués au titre de cette opération, cette participation financière étant plafonnée à **2 230 000 euros HT**.

Article 4 : Versement de la participation financière de MPM au SMITEEB

La participation financière de MPM d'un montant de 2 230 000 € HT sera versée au SMITEEB sous forme d'acompte :

- 1^{er} acompte en 2015: 670 000 € HT
- 2^{ème} acompte en 2016: 890 000 € HT

Le solde sera versé à l'issue de la réception définitive des travaux du BHNS au prorata des dépenses réellement réalisées par le SMITEEB, sur production d'un état des mandats de paiement certifié par le comptable public du SMITEEB.

Article 5 : Contrôle de MPM

MPM est un partenaire associé à la définition et à la validation des projets.

Il pourra à tout moment effectuer un contrôle sur les factures permettant de vérifier la réalité des dépenses.

Article 6 : Prise d'effet- Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Elle viendra à échéance dès lors que les opérations prévues seront réalisées et que les parties contractantes auront rempli leurs obligations financières.

Fait à Marseille, le

**Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole**

Le Président

Pour le SMITEEB

Le Président

Guy TEISSIER

Claude PICCIRILLO